

Fiche espèce



Myotis myotis

Grand Murin

Grosses Mausohr
Vespertilio maggiore
Vespertil ureglia-mieur grond
Greater mouse-eared Bat

Caractéristiques

Envergure : 35-43 cm
Poids : 18-39 g
Âge maximal : >30 ans
Jeunes par année : 0-2, généralement 1

Statut

Protection : protégé selon la LPN
Liste Rouge : VU (vulnérable)
Priorité CH : I (très haute)
Autre : espèce cible forestière, espèce cible de forêt claire

Synergien: [Petit Murin](#), [Oreillard roux](#), [Oreillard gris](#), [Oreillard montagnard](#), [Murin de Bechstein](#)



Colonie de mise bas dans les combles de l'église de Fläsch

Utilisation de l'habitat

Gîtes

En période estivale, le Grand Murin gîte dans de grands greniers non dérangés en journée. Les femelles y élèvent leurs jeunes en colonie comptant parfois plus de 1'000 individus.

À la même période, la plupart des mâles sont solitaires et se cachent dans des cavités d'arbres, des nichoirs ou des cavités rocheuses.

L'hibernation a lieu principalement dans des grottes et des galeries.

Terrains de chasse

Il recherche sa nourriture principalement dans les forêts anciennes avec une canopée fermée et une surface au sol librement accessible. Néanmoins, selon la saison, l'offre de nourriture et la hauteur de la végétation, il chasse aussi dans les pâturages à bétail, les champs et les vergers hautes-tiges. Ses proies sont surtout des Carabidés, chassés en vol à basse altitude, juste au-dessus du sol. La détection des proies se fait souvent au bruit de leurs pattes. Les territoires de chasse sont situés jusqu'à plus de 20 km du gîte. L'ordre de grandeur des terrains de chasse peut aller de 1 à 10 ha.

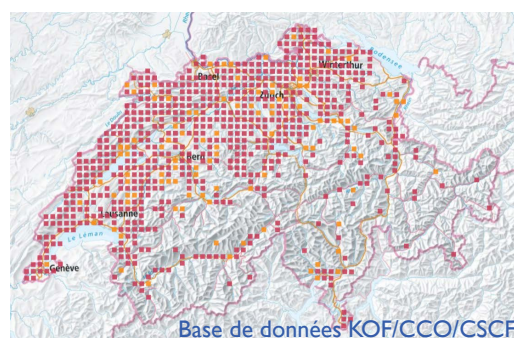
Couloirs de vol

Cette espèce est très liée aux structures, surtout dans les régions à pollution lumineuse élevée l'impact du bâti important. En vol de transit, elle se déplace le long des lisières de forêt, des haies, des cours d'eau ou des corridors sombres à travers les zones habitées. Les distances entre les gîtes estivaux et hivernaux peuvent atteindre plus de 100 km.

Répartition

Le Grand Murin a connu un effondrement massif de ses effectifs au milieu du XXe siècle. Actuellement, il ne reste plus qu'une centaine de colonies concentrées sur le Plateau, au Tessin et dans les vallées alpines chaudes. Le total des effectifs dans les colonies de mise bas est d'environ 18'000 adultes.

En raison de la grande mobilité nocturne et de la dispersion des mâles, la présence de l'espèce peut être attestée sur la quasi-totalité du territoire en basse altitude.



Base de données KOF/CCO/CSCF

Menaces

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Intrusion de prédateurs comme certains mustélidés et les chouettes dans les gîtes en bâtiments.
- Dépenses d'énergie durant l'hibernation dues aux dérangements causés par le tourisme spéléologique.
- Perte/fragmentation de l'habitat par la pollution lumineuse (gîtes, couloirs de vol) dans les zones d'habitation ainsi que par la pollution sonore et la construction d'infrastructures au sein des terrains de chasse.
- Perte d'habitats de chasse en forêt : forte diminution des forêts intérieures (modification des conditions de croissance (sols compactés, étés chauds et secs, concentration d'azote en augmentation) et des pratiques forestières inadéquates).
- Diminution de l'offre en proies, surtout en milieu ouvert, en raison de l'intensification de l'agriculture et de l'utilisation excessive d'engrais et de pesticides.

Mesures

Mesures de protection et de conservation nécessaires pour cette espèce qui est en hautement dépendante. Poursuivre et développer le [Programme national de suivi et de protection des Grands et Petits Murins](#), élaborer des plans d'action cantonaux et combler les lacunes en connaissances (couloirs de vol et terrains de chasse) sont à privilégier. L'implication des [Correspondants régionaux \(CR\)](#) pour toutes les mesures est obligatoire.

Gîtes

Renforcer la protection des gîtes en bâtiments connus (intégration dans l'aménagement du territoire). Prendre en compte l'environnement proche du gîte, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse. Renoncer à l'éclairage des façades des bâtiments hébergeant un gîte en période estivale. Protéger les gîtes hivernaux connus dans les grottes en limitant leur accès.

Terrains de chasse

Protéger et promouvoir les forêts intérieure avec accès libre au sol : en préservant les peuplements d'arbres appropriés et, lorsque cela est insuffisant, par des interventions d'entretien ciblées (élimination mécanique/manuelle de la strate arbustive et des ronces, pâturage par à-coups après la repousse des feuilles, etc.). À moyen terme, orienter la sylviculture sur de plus grandes surfaces dans les zones cibles. Augmentation de la durée de rotation en sylviculture et préservation des plus gros arbres (diamètre à hauteur de poitrine >50 cm).

Couloirs de vol

Recenser, inclure dans l'aménagement du territoire et protéger systématiquement les couloirs de vol nocturnes entre les gîtes et les terrains de chasse. Contrôler et, si nécessaire, optimiser l'éclairage et les structures des couloirs de vol à proximité des gîtes. Créer des synergies avec d'autres espèces afin d'établir une infrastructure écologique d'habitats favorables à travers le paysage (en particulier les corridors sombres).



Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). [Liste rouge chauves-souris, État 2011](#). Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). [Handbuch der Fledermäuse](#). Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). [Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020](#). Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Mitchell-Jones et al. (2007). [Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Voigt et al. (2019). [Leitfaden für die Berücksichtigung von Fledermäusen bei Beleuchtungsprojekten](#). UNEP/EUROBATS, Bonn.

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Liens

fledermausschutz.ch

institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/